

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Parlons biométhanisation...

Début des collectes – 2018

Nous y mettons
toute notre
énergie!

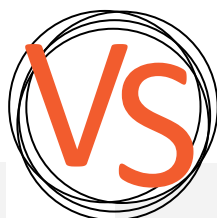


Gilles Plante, préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et maire de McMasterville

Mot du préfet

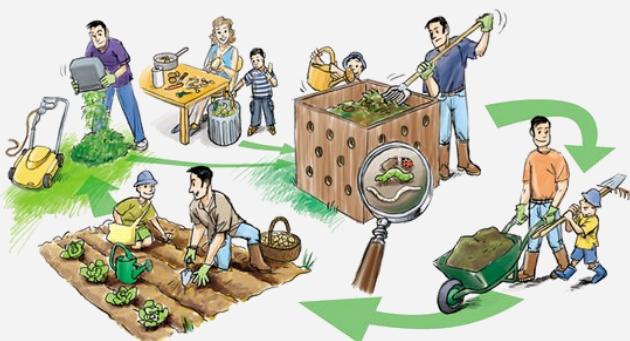
L'implantation de la collecte des matières organiques est sur une excellente lancée depuis le début de l'année 2017! Avec l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC, la construction du Centre de traitement intégré par biométhanisation, situé à Varennes, est commencée depuis le mois de décembre 2016, la livraison des *Organibacs* est prévue à l'automne 2017 et le début de la collecte des matières organiques devrait débuter dès janvier 2018. Rappelons que ce projet regroupe 27 municipalités de l'est de la couronne sud de Montréal et qu'il permettra à plus de 235 000 citoyens de contribuer à l'amélioration de l'environnement grâce à des gestes simples.

Afin de vous renseigner sur l'ensemble du projet et de la future collecte, des activités d'information et de sensibilisation seront organisées au courant de l'année 2017. Les dates et les lieux vous seront communiqués au moment opportun.



LE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus qui permet de décomposer la matière organique pour la transformer en engrais naturel.

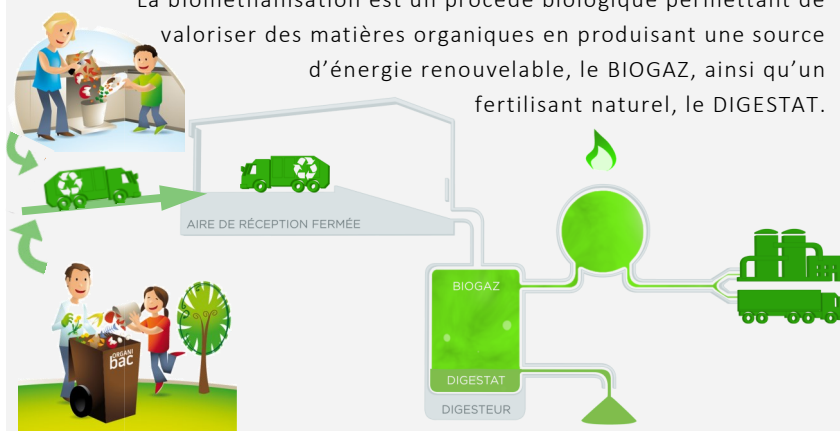


- ◆ Procédé à petite échelle : compostage domestique;
- ◆ Le tri, l'entretien et l'épandage sont du ressort du citoyen;
- ◆ Plusieurs types de matières organiques ne peuvent être déposés dans le bac de compost.

* Pour en savoir davantage sur le compostage domestique, visitez le site de Recyc-Québec.

LA BIOMÉTHANISATION

La biométhanisation est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant une source d'énergie renouvelable, le BIOGAZ, ainsi qu'un fertilisant naturel, le DIGESTAT.



- ◆ Procédé à grande échelle : usine de traitement qui desservira hebdomadairement 235 000 citoyens;
- ◆ Seulement le tri est du ressort du citoyen. La collecte, la revalorisation et la redistribution de la matière seront des compétences de la SÉMECS et des MRC;
- ◆ Pratiquement **toutes** les matières organiques sont **acceptées** dans l'*Organibac*.

* Pour en savoir davantage sur la biométhanisation, visitez le site de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

POURQUOI COMPOSTER ET/OU PARTICIPER À LA FUTURE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

1. Favoriser la réduction des quantités de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement (environ 40 % du contenu total de votre bac de déchets);
2. Permettre de transformer une ressource renouvelable (les matières organiques) en fertilisants et en ressources (biométhanisation seulement);
3. Limiter les émissions de gaz à effet de serre et donc contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

DES QUESTIONS CONCERNANT L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

www.mrcvr.ca @ infocollectes@mrcvr.ca

450 464-INFO (4636) ou 1 844 722-INFO (4636)

La chronique *Parlons biométhanisation* est réalisée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

